



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 JANVIER 2024 À 18h30

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Paul MURANO (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents :

Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Paul MURANO), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Assistaient à la séance :

M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Noémie BLANCO, Marion RASPAUD, Aurélie RIDET, Émilie SIMONÉ, Carine THOI, la Presse.

ORDRE DU JOUR

P R É A M B U L E

Territorialisation de la planification écologique dans le département de la Côte-d'Or

Madame Amelle GHAYOU, sous-préfète, secrétaire générale adjointe, Préfecture de la Côte-d'Or,

Madame Michèle GUSCHEMANN, cheffe de cabinet, Direction Départementale des territoires de Côte-d'Or,

Monsieur Olivier RUCK, chef adjoint, Service Économique Agricole et Environnement des Exploitations (SEAAE).

D É C I S I O N S

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Appel

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2023

Rapporteur : P. ESPINOSA

FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

FINANCES

Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Demande de fonds de concours de la commune de CESSEY-SUR- TILLE pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes communale

Rapporteur : V. CROUZIER

COMMANDE PUBLIQUE

Choix de gestion et recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour les Multi Accueils Petite Enfance à Genlis et à Thorey-en-Plaine

Rapporteur : V. CROUZIER

PROCÈS-VERBAL

PRÉAMBULE

Territorialisation de la planification écologique dans le département de la Côte-d'Or

En présence de Madame Amelle GHAYOU, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la Préfecture de la Côte-d'Or et de Madame Michèle GUSCHEMANN, cheffe de cabinet à Direction Départementale des territoires de Côte-d'Or, Monsieur Olivier RUCK, chef adjoint du Service Économique Agricole et Environnement des Exploitations (SEAAE) présente la démarche de territorialisation de la planification écologique dans notre département, comme dans tous les départements français.

Monsieur Patrice ESPINOSA prend ensuite la parole pour déclarer que le travail à apporter sur ce dossier ne sera pas simple, peut-être un peu moins complexe pour les communes dotées de services possédant les compétences correspondantes. De plus, le délai semble très contraint, même si la volonté et l'intérêt sur ce sujet sont bien présents.

Monsieur Gilles BRACHOTTE insiste sur le fait que tous sont conscients de cet intérêt, chacun ayant des stratégies de planification. Les dossiers en cours avec l'État, s'enchainent cependant à un rythme très soutenu, presque à marche forcée. L'intérêt est bien présent, reste à trouver la disponibilité pour répondre à toutes ces sollicitations.

Monsieur Emmanuel PONTILLO déclare que le questionnaire est intéressant, qu'il en va de l'avenir des générations à venir. Cependant, les délais sont trop courts et il doit prioriser ses actions pour le bon fonctionnement de sa commune. Ces propos sont partagés par Monsieur Martial PARIZOT et d'autres élus communautaires présents.

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2024.

Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 30 membres sont présents pour 34 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 17 voix.

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 21 décembre 2023 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance plénière en date du 21 décembre 2023.

FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

FINANCES

Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu, le Budget Principal 2023 et ses différentes décisions modificatives,

Par courriel en date du 05 décembre 2023, les services de la Trésorerie d'Auxonne nous informaient qu'un prélèvement complémentaire d'un montant de 21 474.00 € (vingt et un mille quatre cent soixante-quatorze euros) avait été effectué sur nos avances mensuelles ; cette somme devant faire l'objet d'un mandat au compte 7398-Reversement, restitution et autres prélèvements divers.

Ce montant retenu est issu d'un trop versé sur l'exercice 2022 sur la fiscalité pour notre collectivité. Les services préfectoraux ayant déduit cette somme automatiquement de nos recettes fiscales, il y a lieu de procéder à cette écriture obligatoire.

Les inscriptions au Budget Primitif 2023 effectuées au chapitre 014 seront toutes consommées, puisque correspondant à des dépenses spécifiques : attributions de compensation, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) uniquement.

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative n°5, afin d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 014 :

Dépense - fonctionnement :

60612.MOYGX.020 Energie électricité	- 21.500,00 €
-------------------------------------	---------------

7398.NA.01	Autres reversements de fiscalité	+ 21.500,00 €
------------	----------------------------------	---------------

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 09 janvier 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal, comme suit :

Dépense - fonctionnement :

60612.MOYGX.020 Energie électricité	- 21.500,00 €
-------------------------------------	---------------

7398.NA.01	Autres reversements de fiscalité	+ 21.500,00 €
------------	----------------------------------	---------------

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Demande de fonds de concours de la commune de CESSEY-SUR- TILLE pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes communale

Rapporteur : V. CROUZIER

Dans le cadre de son activité, l'Accueil de Loisirs périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise utilise la salle polyvalente de la commune de CESSEY-SUR-TILLE. Le chauffe-eau de cette salle fuit et a besoin d'être changé.

Afin de procéder au remplacement de cet équipement, plusieurs devis ont été demandés par la commune afin de déterminer le montant de fonds de concours à solliciter auprès la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est rappelé que le fonds de concours, voté par le Conseil Communautaire, ne peut excéder 50% du montant hors taxes de la dépense (hors subventionnement si cela est le cas).

Trois devis ont été transmis par la commune de CESSEY-SUR-TILLE.

Considérant que la proposition de la société APCR a particulièrement retenu l'attention de la commune pour un montant de 1 075,50 € (Mille soixante-quinze euros et cinquante centimes) HT (en annexe),

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 09 janvier 2024,

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, maire de la commune de CESSEY-SUR-TILLE, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 31 voix **POUR**,
- 02 **ABSTENTIONS** (M. Benjamin BONIN, M. Paul MURANO),
- **DÉCIDE DE** l'octroi d'un fonds de concours pour l'achat d'un chauffe-eau sur la commune de CESSEY SUR TILLE, à hauteur de 50% du montant hors taxes de la dépense, soit 537,00 € (Cinq cent trente-sept euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE

Choix de gestion et recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour les Multi Accueils Petite Enfance à Genlis et à Thorey-en-Plaine

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L1411-1 et suivants,

Vu, l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public en date du 10 janvier 2024,

Deux Multi Accueils, reconnus d'intérêt communautaires, sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : le premier, situé 12 rue de Franche-Comté à Genlis et le second, 26 route de Dijon à Thorey-en-Plaine.

Ces deux Multi Accueils répondent aux besoins des familles, avec une capacité totale de 40 places.

En 2018, au regard des différents enjeux de suivi du personnel, de la volonté d'optimiser l'occupation des structures et de la réponse aux besoins des familles, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le principe du recours à une délégation de service public sous la forme d'un affermage pour la gestion des deux structures.

Ainsi, la gestion de ces équipements a été déléguée à la société People & Baby, via un contrat de délégation de service public par affermage, conclu pour une durée initiale de 5 ans, renouvelée par avenant jusqu'au 31 juillet 2024 conformément à la délibération n°21/12/2023/08 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2023.

L'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Collectivités doivent, préalablement à la conclusion de leur contrat de délégation de service public, délibérer sur le principe même de ce recours à la délégation de service public.

Ledit rapport, joint en annexe, comprend les éléments principaux suivants :

- Il est proposé une nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage, qui constitue un partenariat sur la base des impératifs du service public avec une maîtrise financière et un contrôle sur le délégataire exercé par la collectivité,
- Le délégataire a, à sa charge, la gestion de ce service ainsi que la facturation des familles conformément aux dispositions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte-d'Or,
- La collectivité conserve l'attribution des places, le contrôle du service délégué et verse au délégataire une compensation financière annuelle,
- Le contrat sera conclu pour une durée de cinq ans, à compter de la date de notification. La date prévisionnelle de démarrage du contrat est fixée au 1^{er} aout 2024,
- La procédure est définie par les articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux contrats de concessions.

Le choix des entreprises admises à remettre une offre est assuré par la Commission de Délégation de Service Public, mentionnée à l'article L. 1411-5 du CGCT.

In fine, le choix du candidat et le contrat de DSP finalisé sont soumis à l'approbation de l'assemblée communautaire.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le rapport portant sur le choix de gestion et le recours à la Délégation de Service Public pour les deux Multi Accueils Petite Enfance à Genlis et à Thorey-en-Plaine tel qu'il est joint en annexe,
- **APPROUVE** le principe de recours à une Délégation de Service Public sous forme d'affermage.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise à engager toutes les démarches pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de consultation relative à la délégation de service public pour la gestion des deux Multi Accueils Petite Enfance conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORMATIONS

Informations de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Comité cantonal du Secours Populaire de GENLIS - Rapport 2022.
- Le Département – Rapport de situation en matière de Développement Durable - 2022.
 - Toutes les informations sont disponibles également sur www.cotedor.fr.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Un groupe de travail s'est réuni le 16 janvier dernier, pour réfléchir à l'animation à mettre en place dans les communes traversées par le Tour de France le 04 juillet prochain, lors de l'étape « Macôn-Dijon », afin de promouvoir l'ensemble du territoire, avec la possibilité de participation de toutes les communes de la Communauté de Communes.

Une prochaine réunion sera programmée pour travailler au Schéma de mutualisation.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

La prochaine réunion est programmée le 30 janvier prochain, pour travailler sur le Budget, ainsi que sur les évolutions récentes des Zones d'Activités Économiques.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Lors de la dernière réunion, en date du 09 janvier 2024, les rapports présentés ci-avant ont été abordés, ainsi que les sujets concernant la prime du pouvoir d'achat, le plan de formation, le compte personnel de formation ainsi que le règlement de formation.

Ces derniers points seront présentés en Comité Social Territorial-Formation Spécialisée (CST-FS).

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

La prochaine réunion de la Commission est à programmer dans la deuxième quinzaine de février 2024.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

La Commission se réunira le 14 février prochain. L'ordre du jour sera envoyé dans les prochains jours.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

En l'absence de Madame Zineb HEMAIRIA, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

La Commission se réunira le 07 février prochain. L'ordre du jour portera essentiellement sur l'orientation budgétaire.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Lors du dernier Conseil d'Administration, l'Agence a décidé de prolonger la possibilité d'adhésion des communes le souhaitant. Certains dysfonctionnements signalés lors de la mise en place sont en cours de résolution.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

L'Assemblée Générale se déroulera le 06 mars 2024, à Besançon.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Le 29 janvier 2024, à 18h30, le SINOTIV'EAU organise une réunion sur le thème de l'eau. Le syndicat sera accueilli dans les locaux de la Communauté de Communes. Monsieur Nicolas BOILLIN, Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge y participera également.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte Vingeanne, Bèze, Albane (SMVBA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J-E. ROLLIN

En l'absence de Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Monsieur Daniel CHETTA rappelle la mise en place des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur Dominique JANIN souhaite faire un point sur le dossier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER), la date limite de retour étant le 31 janvier prochain. De plus, lors d'un webinaire, Monsieur le Secrétaire Général a rappelé fortement cette échéance. Des réunions publiques sont-elles programmées ? Comment est informée la population ?

Monsieur Patrice ESPINOSA répond qu'un groupe de travail est créé sur sa commune. Lors de sa venue à Dijon en fin d'année 2023, le Ministre en charge du dossier a déclaré qu'il ne fallait pas se précipiter, que ce dossier pourrait être étudié sur toute l'année 2024. Ce travail sera effectué, mais pas dans les délais impartis et

imposés par l'État. Accompagner, ou non, cette transition écologique, environnementale reste de la responsabilité des élus.

Monsieur Vincent CROUZIER informe que le Conseil Municipal de Collonges-et-Premières se réunira le 12 février, il ne lui sera donc pas possible de rendre la copie au 31 janvier 2024.

Monsieur Paul MURANO pense que de nombreux maires sont dans la même situation, même si quelques communes y ont déjà travaillé.

Monsieur Patrice ESPINOSA informe d'une nouvelle organisation des services administratifs de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, piloté par Monsieur le Directeur Général des Services. Cette réorganisation sera soumise à l'approbation du Comité Social Territorial-Formation Spécialisée (CST-FS). Le nouvel organigramme sera adressé à l'ensemble des membres du Conseil communautaire.

Monsieur Guy MORELLE sollicite ses pairs afin de savoir si les communes ont mené une réflexion sur l'accueil éventuel de volontaires dans le cadre du service civique. Lors de la Conférence des Maires en date du 07 septembre 2023, Unis-cités a présenté les actions de cette association.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 19h27.

Secrétariat de séance



Guy MORELLE

Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI
la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
Maire de BESSEY-LES-CÎTEAUX

Présidence de séance



Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER

